



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2786-21-PD1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2786-21-PD1 modifiant le Règlement de construction PC-2786 dans le but de permettre l'utilisation d'une structure de type « dôme » pour l'entreposage des sels de déglacage au garage municipal:

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 9 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2786-21-PD1 intitulé « Règlement de construction PC-2786 dans le but de permettre l'utilisation d'une structure de type « dôme » pour l'entreposage des sels de déglacage au garage municipal ».
2. Le **mercredi, 1 octobre 2025 à 19h00** où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cette modification au Règlement PC-2786 est requise dans le cadre du projet de remplacement de deux (2) dômes en bois servant à l'entreposage de sels de déglacage localisés sur le terrain du garage municipal.
5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition sujette à approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 19 septembre 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk



PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2785-21-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2786-21-PD1 amending Construction By-law PC-2786 in order to allow the use of a dome-type structure for the storage of de-icing salts at the municipal garage:

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On September 9, 2025, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2786-21-PD1 entitled "By-law amending Construction By-law PC-2786 in order to allow the use of a dome-type structure for the storage of de-icing salts at the municipal garage".
2. On **Wednesday, October 1, 2025, at 7:00 p.m.** or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the draft by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. This amendment to By-law PC-2786 is required within the framework of the replacement project the two (2) wooden domes used for storing de-icing salts on the municipal garage property.
5. The draft by-law does not contain any provision subject to approval by way of referendum.
6. The draft by-law be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and on Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given in Pointe-Claire, September 19, 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk